



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## allocation de rentrée scolaire

Question écrite n° 5339

### Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire. En effet, cette prestation est attribuée aux personnes qui bénéficient d'une prestation familiale ou de l'aide personnalisée au logement ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation aux adultes handicapés, au cours du mois de juillet qui précède la rentrée scolaire du ou des enfants ouvrant droit à cette prestation. Ensuite, cette allocation est soumise à des conditions de ressources mais, du fait de la première condition, des familles n'ont pas touché cette allocation bien qu'elles soient en dessous du plafond de ressources applicables. Il lui demande donc s'il ne serait pas possible de modifier ce mode d'attribution en se basant uniquement sur le plafond de ressources, ce qui semblerait beaucoup plus juste.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur la situation au regard du droit à l'allocation de rentrée scolaire des familles n'ayant qu'un seul enfant à charge, dont les ressources sont inférieures au plafond d'attribution de la prestation, mais qui ne remplissent pas la condition de droit relative au bénéfice d'une autre prestation familiale, de l'aide personnalisée au logement, de l'allocation aux adultes handicapés ou du revenu minimum d'insertion. Il convient de souligner que les familles modestes ayant un seul enfant à charge, locataires de leur logement ou accédant à la propriété sont bénéficiaires à ce titre d'une aide au logement et peuvent actuellement prétendre à l'allocation de rentrée scolaire. Le Gouvernement est sensible au problème soulevé. Cette question pourrait être étudiée dans le cadre du réexamen d'ensemble de la politique familiale, décidé par le Gouvernement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Néri](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5339

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 1997, page 3656

**Réponse publiée le :** 22 décembre 1997, page 4809